



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 9535

Texte de la question

M. Olivier Darrason attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'intérêt qui pourrait exister de diversifier la voie économique et sociale. La filière économique et sociale est une voie de formation prometteuse de réussite pour les élèves qui s'y engagent. Pour être plus attractive encore, est-il inconcevable en aménageant le dispositif actuel, de proposer aux élèves, par le jeu d'options, trois « spécialisations » ? une « spécialisation mathématiques » débouchant notamment sur les études de sciences économiques et sur les écoles de commerce. Une « spécialisation droit » débouchant sur les études juridiques et les instituts d'études politiques.

Texte de la réponse

L'horaire de sciences économiques et sociales en classes de première et terminale ES, tel qu'il est actuellement prévu est de 5 heures en classe entière en première auquel s'ajoute une heure d'enseignement en module et 5 heures en classe entière en terminale. Une circulaire relative aux aménagements à apporter aux horaires des nouvelles séries est actuellement en préparation. Elle prévoit la possibilité de proposer aux élèves de première un enseignement en travaux dirigés : le capital horaire réglementaire de 5 heures (module non compris) pourra être sur décision des chefs d'établissement, ventilé de la manière suivante : 3 heures en classe entière et une heure en travaux dirigés. Compte tenu de l'aménagement horaire proposé ci-dessus et de l'horaire de module, l'horaire en travaux dirigés sur l'ensemble du cycle première terminale reste identique à celui des anciennes première et terminale B. C'est pourquoi il n'est pas envisagé de modifier l'horaire en classe terminale ES. S'agissant des enseignements de spécialité au sein de chaque série, ils visent à permettre aux élèves de mesurer leurs aptitudes et leurs goûts pour les disciplines dans la perspective d'un projet d'études ultérieur. En série ES, ils ont été définis en fonction des domaines d'études majeurs qui constituent les débouchés naturels de la filière. C'est pourquoi les disciplines suivantes ont été retenues : mathématiques appliquées à l'économie et aux sciences sociales, sciences économiques et sociales, langue vivante renforcée ou langue vivante 3.

Données clés

Auteur : [M. Darrason Olivier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9535

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4690

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1672